



UNIVERSITÉ DE NANTES  
FACULTÉ DE MÉDECINE

## RETIRER DES DIPLÔMES DÉFINITIFS Docteur en Médecine et Docteur en DES

Les diplômes définitifs sont édités une fois par an, en février ou mars de l'année suivant l'obtention des certificats provisoires.

**Pour retirer vos diplômes définitifs, vous avez 2 possibilités :**

**1- Vous présentez au Bureau C2 de la Scolarité avec :**

- Les originaux de vos certificats provisoires (de Docteur en Médecine et de DES)
- une pièce d'identité

**2- Vous faire envoyer les diplômes définitifs :**

Pour cela, vous devez envoyer Bureau C2 de la Scolarité :

- un bordereau d'envoi par recommandé avec accusé de réception renseigné (votre adresse pour le destinataire, celle-ci-dessous pour l'expéditeur)
- Un affranchissement pour un recommandé avec accusé de réception 6€35 (ne pas la coller sur une enveloppe car nous utilisons une enveloppe spécifique)
- Un courrier demandant l'envoi des diplômes définitifs à l'adresse mentionnée sur le bordereau d'envoi du RAR.
- Les originaux de vos 2 certificats provisoires (de Docteur en Médecine et de DES)
- La copie d'une pièce d'identité

**FACULTÉ de MÉDECINE**

**1 rue Gaston Veil**

**44000 Nantes**

**Scolarité Bureau C2**

**[des.specialises@univ-nantes.fr](mailto:des.specialises@univ-nantes.fr)**

**02.40.41.29.55**

**Aucun duplicata de diplôme ne sera délivré. Il est conseillé d'en établir des photocopies et de garder l'original en sûreté.**